



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Intervention en faveur des opérateurs cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)

Rapport n° CP/2012/759

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Le présent rapport concerne des demandes de subvention 2012 présentées dans le cadre du cofinancement européen FSE géré par le Conseil général et faisant suite à l'appel à projet FSE lancé en début d'année.

Le montant global de la subvention européenne pour ces opérations s'élève à 123 468 €.

La convention de subvention globale avec l'Etat pour la gestion du Fonds Social Européen pour la période 2010-2012 a été signée le 2 juillet 2010. Le montant par année est de 1,3 M€ (soit 0,3 M€ de plus que sur la période 2007-2009). Cette enveloppe s'inscrit dans l'objectif européen « Compétitivité régionale et Emploi ». En mettant l'accent sur la préparation et l'accès à l'emploi, elle permet de renforcer la politique d'insertion du Département.

De manière générale, la mobilisation de cette enveloppe produit un effet levier sur les actions financées par le Département sur deux points principaux :

- un volume de personnes accompagnées plus important variant de 20 à 30% selon les opérations ;
- des modalités complémentaires mises en œuvre (accompagnement collectif, modules spécifiques de préparation à l'entreprise et à l'emploi, suivi en entreprise et tutorat).

Elle permet en outre au Département de percevoir 70% de la dépense des personnels affectés à sa gestion.

Cet effet levier est ciblé en 2012 sur :

- l'équipe emploi du Service Insertion et Emploi ;
- les chantiers d'insertion ;
- les opérateurs de l'accompagnement professionnel ;
- les ateliers de redynamisation ;
- l'organisme d'accompagnement à la santé.

Deux chantiers d'insertion ont déposé un dossier complet pour 2012 et font l'objet de ce présent rapport. Il s'agit des chantiers d'insertion portés par les associations EMMAÛS Haguenau et Savoir et Compétences Emploi.

La subvention européenne est ciblée sur les dépenses totales éligibles de 199 905 € correspondant aux salaires des accompagnateurs socioprofessionnels et des encadrants techniques. Le montant FSE sollicité est de 123 468 € en cofinancement de l'intervention de l'Etat (45 000 €) et du Département (31 347 €).

Au total, l'ensemble de ces demandes représente un engagement de 123 468 €, dont 50% seront versés comme avance en 2012.

Le montant définitif de la subvention européenne sera arrêté après contrôle de service fait, réalisé par les services du Conseil général sur présentation des bilans d'exécution de chaque opération en 2013. Les montants versés aux associations seront ensuite remboursés au Département fin 2013.

L'annexe détaille le montant à engager pour chaque opérateur.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30770	65-6574-58	1 515 000,00 €	141 167,73 €	61 734,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), d'engager des subventions européennes d'un montant total de 123 468 € et de verser au titre d'une avance 2012, 61 734 € aux associations figurant au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer les conventions correspondantes (conventions établies sur la base des modèles approuvés par délibération n° CP/2010/464 du 5 juillet 2010).

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique Kennel, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL